

EXTRAIT :

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 82

PRESENTS (67) : J.P. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, J. DUMAS, F. BRAILLARD, E. AZIHARI, T. BAUDIN, B. ROUSSENQUE, J.M. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, G. MAUDUIT, N. CASSAN FAUX, D. BEAUDEUX, G. MICHAUD, F. MÉRY, P. BARAUDON, J.M. TARDIF, A. PICHON, J. ROY, JP. BARBOT, B. HENEAU, I. BARREAU, D. BOIREAU, J.C. BONNET, L. ROY, J. GAUTHIER, C. DAGUISÉ, P. BIGOT, P. MOREAU, E. LASSALLE, F. MERCHADOU, H. COLIN, I. RABUSSIÉ, D. TREMBLAIS, B. FONTAINE, P. VILLETTE, JL. POYANT, A. GUIMARD, C. PIAULET, B. SULLI, ML. CHABOT, D. GAUTHIER, Y. BOINOT, F. REBY, G. WIBAUX, E. BAILLY, JJ. BERTHELLEMY, A. BRAGUIER, JP. CONTE, M. GODET, L. JUGÉ, Y. ÉCALE, G. PEROCHON, D. MARTIN, M. CHAINEAU, D. CHAINE, JF. DABILLY, P. ROCHER, P. FOUCTEAU, C. VANEROUX, P. BERNARD, M. PONTHER.

POUVOIRS (10) : H. PREHER mandant a pour mandataire JP. ABELIN
C. FARINEAU mandante a pour mandataire M. LAVRARD
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire J. MELQUIOND
P. BARBOT mandant a pour mandataire P. VILLETTE
M. FAVREAU mandant a pour mandataire D. TREMBLAIS
B. MORIN mandante a pour mandataire C. DAGUISÉ
B. de COURREGES mandante a pour mandataire L. JUGÉ
L. CLAVÉ mandant a pour mandataire D. GAUTHIER
M. METAIS mandante a pour mandataire F. MÉRY
Y. GANIVELLE mandant a pour mandataire D. GAUTHIER

EXCUSES (5) : E. AUDEBERT, JM. MAZAUD, R. GRANDIN, T. PRIEUR, C. PÉPIN

Nom du secrétaire de séance : Thierry BRAILLARD

RAPPORTEUR : Monsieur Henri COLIN

OBJET : Décision modificative n° 2 de l'exercice 2017

Le présent projet de décision modificative n° 2 a essentiellement pour objet d'apporter des rectifications aux crédits inscrits depuis le début de l'exercice.

Le budget principal comporte des virements de crédits entre chapitres qui ne bouleversent pas la structure du budget et l'inscription de crédits nouveaux équilibrés par des recettes.

Le budget annexe des transports urbains comporte uniquement un virement de crédits entre chapitre.

Le budget annexe de l'assainissement comporte les résultats de fonctionnement et d'investissement des 26 communes qui ont transféré leur compétence à Grand Châtellerault au 1er janvier 2017 ainsi qu'une inscription de crédits budgétaires de 3 millions d'euros d'emprunts et des compléments de crédits essentiellement pour l'émission des mandats liés aux résultats déficitaires des communes.

Le budget annexe de l'aménagement des zones d'activités économiques comporte uniquement une inscription de crédit complémentaire équilibré par une recette.

* * * * *

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal et au budget

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

du 23 novembre 2017

n°5

page 2/3

annexe de l'aménagement des zones d'activité économique,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe de l'assainissement,

VU la délibération n° 4 du conseil communautaire du 3 avril 2017 adoptant le budget primitif 2017,

VU la délibération n° 6 du conseil communautaire du 3 juillet 2017 adoptant le budget supplémentaire 2017,

VU la délibération n° 8 du conseil communautaire du 25 septembre 2017 adoptant la décision modificative n° 1,

CONSIDERANT que ces situations nécessitent d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour les chapitres concernés, tout en respectant les équilibres du budget,

CONSIDERANT le projet de décision modificative n° 2 pour l'exercice 2017 du budget principal et des budgets annexes,

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide d'adopter la décision modificative n° 2 de l'exercice 2017 intégrant les informations précisées ci-dessus, tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

- au niveau des chapitres et des opérations pour la section d'investissement,
- au niveau des chapitres pour la section fonctionnement.

Budget principal

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	89 000,00 €	89 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Opérations d'ordre	€	€	€	€
TOTAL	€	€	€	€

Budget annexe des transports urbains

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	€	€	0 €	€
Opérations d'ordre	€	€	€	€
TOTAL	€	€	0 €	€

Acquitté en PREFECTURE le: 28/11/2017

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

du 23 novembre 2017

n°5

page 3/3

Budget annexe de l'assainissement

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	2 095 701,31 €	2 095 701,31 €	4 288 817 €	4 288 817,37 €
Opérations d'ordre	€	€	€	€
TOTAL	€	€	0 €	€

Budget annexe de l'aménagement des zones d'activités

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	11 000,00 €	11 000,00 €	€	€
Opérations d'ordre	€	€	€	€
TOTAL	€	€		

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault, le

29 NOV 2017

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

